



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation du master



Musique, recherche et création

de l'Université Paris 8 – Vincennes  
Saint-Denis

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**



## Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie : Créteil

Etablissement déposant : Université Paris 8 - Vincennes Saint-Denis

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Musique, recherche et création

Domaine : Arts, lettres et langues

Demande n° S3MA140007307

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 8, 2, rue de la Liberté, 93526 Saint-Denis Cedex.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

Le master actuel *Musique, recherche et création*, s'est allégé dans la nouvelle proposition de la spécialité *Danse* : originellement composé de deux spécialités (musique et danse), le master s'est scindé en deux. La danse est entrée dans une mention autonome à la suite de l'amélioration de son encadrement en enseignants-chercheurs de rang A. Logiquement, la mention *Musique* se réduit à la spécialité qu'elle porte, composée de trois parcours simplifiés dans le sens d'une plus grande lisibilité. Elle développe un « croisement entre recherche et création » dans de nombreux domaines musicaux, à finalité de recherche et professionnelle, et prend en charge l'ensemble du spectre musical, de la théorie à la création jusqu'à l'enseignement. L'objectif de la mention (recherche et professionnalisation) varie en fonction du parcours :

Le parcours *Théorie et pratique* forme à la recherche à travers la maîtrise des connaissances musicales, à l'analyse d'une œuvre, à la réflexion musicale, à des compétences en recherche, etc.

Le parcours *Création musicale ou sonore* forme à la création musicale grâce à la maîtrise des techniques de création musicale, à l'analyse de situations de production de projets musicaux, à la réalisation de pièces musicales, à l'insertion dans le tissu professionnel.

Le parcours *Pédagogie* prépare aux concours de l'éducation nationale et aux enseignements musicaux en général.



## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le master *Musique, recherche et création* a développé des méthodes pédagogiques originales en fonction des parcours, notamment en croisant recherche et création. Ce sont les titulaires de la licence *Musique* et les professionnels du secteur désirant reprendre des études qui sont visés par la formation. Les trois parcours qui leur sont proposés diffèrent dans leur contenu et dans leur mode d'évaluation.

Pour le parcours *Théorie et pratique* : mémoire de recherche en première (M1) et seconde année (M2).

Pour le parcours *Création musicale et sonore* : projet de création en M1 et création interdisciplinaire en M2.

Pour le parcours *Pédagogie* : rapport de stage en M1 et mémoire en M2.

L'information sur les modalités pédagogiques des trois parcours est réduite, même si le dossier insiste sur la singularité du parcours *Théorie et pratique* qui permet une individualisation du cursus. Les passerelles entre parcours ou les mutualisations possibles restent à travailler afin d'affiner la politique globale du master. L'acquisition de compétences transversales et de compétences préprofessionnelles est peu renseignée : on sait que l'étudiant est orienté pour se perfectionner en langue, que les cours d'informatique sont obligatoires, qu'un stage de 35 heures minimum - ce qui semble faible - est requis pour les parcours *Création musicale et sonore* en M2 et *Pédagogie*. Mais guère plus.

La mention *Musique, recherche et création* est l'une des formations qui composent l'offre de formation en arts de Paris 8 (arts plastiques, arts de la scène, cinéma et audiovisuel ou danse) permettant ainsi de couvrir largement le spectre artistique. Des formations universitaires similaires sont présentes en Île-de-France et à l'échelle nationale : ainsi une vingtaine d'universités proposent des masters en musique ou musicologie. Ce qui distingue ce master de ces formations universitaires est la relation entre théorie et création - ce qui est aussi le cas des conservatoires, mais cette voie de formation n'est pas nommée - et la possibilité pour l'étudiant d'organiser sa propre formation dans au moins l'un des parcours. Si les thématiques de recherche présentent une certaine originalité (musiques actuelles, urbaines en particulier, dramaturgie, théâtre lyrique ou jazz et musiques improvisées), la formation à la recherche est très faiblement renseignée. Le master est adossé au laboratoire *Esthétique, musicologie, danse et création musicale* (EA 1572), constitué de membres qui sont à la fois producteurs et chercheurs, artistes (créateurs ou interprètes) et théoriciens, sans que l'on connaisse les liens réels entre la formation et le laboratoire. Les partenariats et la qualité des relations sont faibles et demandent vraiment à être travaillés autrement que sur le mode informel. L'équipe pédagogique souhaite renforcer la mobilité des étudiants dans la mesure où ceux-ci auraient les moyens de le faire : cinq étudiants en moyenne participent aux programmes d'études internationales et certains mènent des enquêtes de terrain à l'étranger.

Le dossier ne renseigne ni sur l'attractivité de la formation, ni sur les taux de réussite, ni sur le devenir professionnel des diplômés, ni sur le prévisionnel pour la prochaine période.

Le pilotage de la mention *Musique, recherche et création* est assuré par un groupe d'enseignants titulaires sur la base d'une « décision collective » prise en assemblée plénière. Le dossier prend le temps de présenter les enseignants et leurs qualités dans la discipline musicale. Les évaluations sont variables selon les cours ou séminaires : généralement une évaluation en fin de semestre, parfois un contrôle continu avec une adaptation pour les étudiants-salariés. Le mémoire est évalué par un jury. L'évaluation des enseignements est informelle. Les recommandations de la précédente évaluation de l'AERES sur la mention *Musique* proprement dite semblent avoir été peu prises en compte.

- Points forts :

- La relation entre recherche et création.
- Le parcours individualisé pour le parcours *Théorie et pratique*.

- Points faibles :

- Une absence de suivi des étudiants.
- Un dossier lacunaire.
- Un adossement à la recherche peu explicite.
- Des liens entre les parcours insuffisants.
- Une politique partenariale imprécise.



## Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de préciser les passerelles entre les parcours, de prévoir des mesures permettant de mieux connaître le devenir des étudiants, de préciser l'adossement recherche. L'équipe pédagogique devrait organiser une présentation et une visibilité de la formation (architecture, contenus) de nature à permettre de mieux apprécier celle-ci.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : C
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : C



# Observations de l'établissement



Danielle TARTAKOWSKY  
Présidente de l'université

Monsieur Jean Marc GEIB  
Directeur de la section de la formation et des  
diplômes  
20 rue Vivienne  
75002 PARIS

Saint Denis, le 13 septembre 2013

Monsieur le président, Cher collègue,

La direction de l'établissement ainsi que les porteurs de projets ont pris connaissance des évaluations des licences, des licences professionnelles et des masters réalisées par vos équipes.

Ces évaluations ont fait l'objet d'un examen attentif. Dans un contexte de profonde mutation et d'importants changements concernant notamment les appellations et les règles d'accréditation/habilitation des diplômes, j'ai souhaité que les collègues considèrent avec la plus grande attention vos remarques et que les évolutions attendues par l'AERES soient étudiées et intégrées aux projets.

Je vous prie de trouver ci-après les commentaires que je suis en mesure de vous apporter sur ces évaluations.

Tant pour les licences que pour les masters, une majorité des évaluations soulignent l'insuffisance de suivi des anciens étudiants, tant en termes de poursuite d'étude ou de réorientation que d'insertion professionnelle. Nous sommes conscients de cette faiblesse et de la nécessité d'accroître nos efforts, pour renouveler les modes opératoires en matière de suivi des cohortes. Sur ce point particulier, les réflexions entamées ainsi que certaines initiatives locales laissent penser que l'échelle la plus appropriée pour assurer ce suivi est celle des formations elles-mêmes (ou des parcours), afin de garantir la réactivité et de meilleurs taux de réponse aux enquêtes. Le suivi des étudiants sur le plan statistique mais aussi qualitatif tout au long du parcours, en termes d'orientation, de professionnalisation et d'insertion sera une priorité dans le projet 2014.

En ce qui concerne le pilotage des formations, l'inexistence ou le fonctionnement défectueux des conseils de perfectionnement, j'observe que la critique concerne nombre de projets. Les conseils de perfectionnement vont faire l'objet d'une révision approfondie, à l'occasion de la refonte des statuts de l'établissement sur lesquels nous nous penchons activement.

Pour nourrir la réflexion et le travail des équipes, nous avons noté les nombreuses recommandations relatives à l'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants. Si certaines de nos formations ont une longue expérience en la matière, il est incontestable que cette pratique est insuffisamment intégrée. Les outils d'évaluation des conditions d'études et des enseignements doivent être introduits au cœur des formations ; certaines sont un exemple, portées par l'IDEFI CréaTIC, incluant l'évaluation dans le contrat pédagogique.



**Danielle TARTAKOWSKY**  
Présidente de l'université

Concernant les licences professionnelles, un travail de fond est nécessaire tant en termes de connexion entre cursus, qu'en termes de liens avec les partenaires professionnels et plus généralement de suivi des étudiants.

Un autre chantier nous incombe, évoqué dans de nombreux rapports d'évaluation, inégalement engagé selon les formations : celui de l'alternance. Le service de la Formation permanente et quelques UFR, ainsi que les IUT, ont largement entamé le travail ; il convient à présent de déployer le dispositif à d'autres formations. La nécessité de rebâtir notre offre de formation en masters et de retravailler les maquettes de licence, dans le cadre de la spécialisation progressive du cycle L va nous permettre d'aborder concrètement cette démarche. La mise en place d'une vice présidence « Formation tout au long de la vie » nous y aidera.

En matière de relations internationales, les évaluations relatives à la mobilité sortante des étudiants sont contrastées : s'il s'agit d'un point fort manifeste dans de nombreuses formations, d'autres demeurent en retard dans le développement de partenariats, et leur mise en œuvre. L'une des missions de la vice présidence « Relation Internationale » est d'accompagner ces dernières. Une réflexion en matière de politique des langues s'avère également nécessaire pour mieux accompagner nos étudiants vers l'international.

Je me satisfais enfin que l'AERES porte un regard positif sur les projets pédagogiques et sur l'investissement des équipes dans l'aide à la réussite. Il s'agit en effet d'une priorité. Dans le nouveau contexte de la nomenclature simplifiée et de la spécialisation progressive des licences, nous poursuivrons dans ce sens : projet pédagogique fort, ancré dans le territoire, adossé aux équipes de recherche, faisant place à l'accompagnement personnalisé des étudiants pour les conduire à la réussite et à la poursuite de leurs études.

Remerciant les équipes de l'AERES, pour le sérieux avec lequel elles ont accompli leur mission, j'attire votre attention sur le fait qu'en raison du changement du cadre législatif, un certain nombre de projets évalués au printemps dernier vont être revus et seront mis en œuvre dans un format modifié. J'y vois l'occasion de renforcer le travail de réflexion et de rénovation des pratiques dans le sens de vos recommandations.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'expression de ma haute considération.

Danielle TARTAKOWSKY  
UNIVERSITÉ PARIS  
La Présidence  
VINCENNES SAINT-DENIS



Monsieur le Président de l'AERES,

L'équipe pédagogique du **Master mention Musique, recherche et création** a pris connaissance des observations formulées par l'AERES et n'a pas souhaité y apporter de réponse.

Pour ma part, je prends acte des recommandations qui concluent le travail des experts.

Avec mes meilleures salutations,

Mme Danielle Tartakowsy  
Présidente de l'université Paris 8